

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS SUBVENTION
SPECIFIQUE APPROUVEE PAR DELIBERATION N° ECO 050-7291/19/BM DU
BUREAU DE LA METROPOLE DU 19 DECEMBRE 2019**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. La Métropole Aix-Marseille-Provence 58, boulevard Charles Livon 13007
MARSEILLE

Représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le présent
avenant par délibération du Bureau de la Métropole n° .

Ci-après désigné « la Métropole »

ET

L'Association Confédération des Petites et Moyennes Entreprises 13 Sise Parc
Lavoisier Bâtiment B, 99 Avenue des Aygalades, 13015 Marseille
Représentée par Son Président, Monsieur Alain GARGANI

Ci-après désignée « CPME 13 »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CPME13, ont conclu une convention de
partenariat dont l'objet est de définir les modalités de l'action Entreprendre ma Ville.

Le Bureau de la Métropole par voie de délibération en date du 19 décembre 2019
avait approuvé la convention et attribué une subvention de 50 000 euros

La convention, objet du présent avenant, devaient prendre fin initialement entre
décembre 2020 et février 2021.

La crise sanitaire du Covid-19 qui a conduit les autorités à confiner une grande partie
de la population du 16 mars au 11 mai 2020 a empêché la CPME 13 d'exécuter les
actions initialement prévues

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de proroger la date de fin de la convention approuvée lors du Bureau Métropolitain du 19 décembre 2019 et notifiée à la CPME 13

ARTICLE 2

Le paragraphe 2 de l'Article 1 est modifié comme suit:
« Cette action, d'une durée de 24 mois, sera rythmée en 3 phases ».

ARTICLE 3

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le
(en 2 exemplaires originaux)

Pour la CPME13

Monsieur Alain GARGANI
Président

Pour la Métropole

Madame Martine VASSAL
Présidente